**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 22 (1942)

**Heft:** 10

**Artikel:** Fondation de la Section de l'est de la Chambre de commerce suisse en

France

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-889004

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## FONDATION DE LA SECTION DE L'EST DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le 16 décembre s'est réunie à Besançon l'Assemblée Constitutive de la Section de l'Est de la Chambre de Commerce Suisse en France.

L'article 29 des Statuts de cette Compagnie déclare in fine que le Conseil d'Administration « peut grouper en Sections de la Chambre de Commerce Suisse en France les membres résidant dans les régions économiques importantes». Cette disposition est extrêmement utile, car elle permet de donner une enveloppe matérielle à des intérêts locaux qui se rattachent, certes, aux intérêts généraux du commerce franco-suisse, mais qui présentent néanmoins certains aspects particuliers justifiant l'existence d'organes propres.

Le temps était venu de tenir compte de ces considérations, en ce qui concerne l'Est de la France. En effet, le nombre des Adhérents de la Chambre de Commerce Suisse en France avait augmenté sensiblement au cours de ces derniers mois. Au jour de la fondation, il était de 206, se répartissant de la façon suivante entre les trois départements et le territoire inclus dans la circonscription de la nouvelle Section: Doubs: 168; Jura: 9; Haute-Saône: 13; Territoire de Belfort: 6.

D'autre part, cette région est l'une des parties de la France les plus intimement liées à la Suisse. D'un côté et de l'autre du Jura, on trouve des conditions géographiques et climatiques semblables, des genres de vie analogues. Certaines industries, particulièrement celle de l'horlogerie, se sont épanouies sur les deux versants de la montagne. Mais, dans la plupart des cas, loin de se faire concurrence, elles coopèrent d'une façon très efficace.

On peut même s'étonner que l'effectif de la Chambre de Commerce Suisse en France ait été si minime, pendant de nombreuses années, dans une région qui entretient des relations si cordiales et si solides avec la Suisse. C'est grâce au dévouement inlassable et à l'activité intelligente dont a fait preuve, au cours de ces derniers mois, M. Henri Perrenoud, Directeur de la Société Française d'Horlogerie Zénith, premier Vice-Président du Syndicat de la Fabrique d'Horlogerie de Besançon et Administrateur de la Chambre de Commerce Suisse en France, que la création de la Section de l'Est a été rendue possible. Il a su montrer à ceux qui commercent avec la Suisse les avantages, généraux et particuliers, qu'ils recueilleraient en se joignant à une Institution capable de défendre leurs intérêts. Son appel a été entendu et les résultats ont été à la mesure de ses efforts. C'est lui également qui prit toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation du Secrétariat et qui sut amener diverses personnalités à accepter les fonctions de Membre du Comité de Direction de la future

L'Assemblée Constitutive eut lieu dans la grande salle de la Chambre de Commerce de Besançon. Une cinquantaine d'Adhérents étaient présents, chiffre très élevé si l'on tient compte des difficultés actuelles de communication. M. Ernest Monvert, Vice-Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, présidait. M. le Gérant du Consulat de Suisse à Besançon avait bien voulu honorer la réunion de sa présence.

A dix heures précises, le Président déclara la séance ouverte. Il exprima ses regrets que M. Bitterli, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, légèrement souffrant, n'ait pu venir lui-même diriger les débats de l'Assemblée, comme il en avait l'intention. Après que l'Assemblée eut constitué son bureau, M. Perrenoud prononça une allocution pour remercier les assistants de s'être dérangés et

pour expliquer les motifs de la genèse de la création de la Section de l'Est. Il expliqua que les circonstances difficiles de l'heure n'avaient pas permis de donner à cette manifestation toute l'ampleur désirée, notamment d'inviter à la réunion ou à un déjeuner officiel les Autorités.

Puis M. Monvert prit la parole pour faire l'historique et décrire l'organisation de la Chambre de Commerce Suisse en France. De la première partie de son discours nous extrayons les passages suivants :

«Les quelques compatriotes qui se réunissaient à Paris en 1916 pour discuter de la fondation éventuelle d'une Chambre de Commerce Suisse en France firent preuve de beaucoup de perspicacité en prévoyant que la tendance à la réglementation de la vie économique, tout particulièrement des échanges internationaux, subsisterait après le conflit

et se renforcerait même progressivement.

«C'est en février 1916 qu'un Comité d'Initiative fut constitué avec l'agrément de M. Lardy, Ministre de Suisse en France. Des pourparlers s'engagèrent avec les Autorités fédérales en vue d'obtenir l'approbation des Statuts, établis avec beaucoup d'intelligence et de bon sens par le regretté M. Duplan. Enfin, l'autorisation obtenue, on put réunir, le 16 novembre 1918, l'Assemblée Constitutive de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il y a quatre ans, nous avons fêté sa majorité. Nous ne pensions pas alors que nous allions être bientôt plongés dans une tourmente analogue à celle qui régnait au moment de sa naissance. Aujourd'hui où vous allez constituer notre nouvelle Section de l'Est, je ne peux m'empêcher de constater que les mêmes raisons qui ont motivé la fondation de la Chambre de Commerce en 1918 sont à la source de son développement actuel et de l'apparition de votre groupement. J'y vois la preuve réconfortante que notre Compagnie n'est pas seulement un cadre pour des manifestations oratoires, mais que son utilité est réelle, d'autant plus appréciée par ses Adhérents que les difficultés sont plus grandes. »

Analysant la composition de la Chambre de Commerce Suisse en France, M. Monvert fit remarquer que le Doubs se place, parmi tous les départements français, au quatrième rang si l'on considère l'effectif en termes absolus, et au premier si on tient compte du rapport entre cet effectif et la population totale.

M. Jacques Boitel, Chef des Services Commerciaux du Secrétariat général de la Compagnie, fit ensuite un exposé sur l'activité de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il passa en revue les différents services du Secrétariat général, s'étendant plus longuement sur ceux dont l'activité est extérieure. Il montra comment cette division des tâches permet de donner satisfaction aux besoins divers des Adhérents de la Compagnie. Il insista sur le fait que celle-ci ne conçoit pas son rôle d'intermédiaire entre ses membres d'une part et les Administrations publiques françaises et suisses d'autre part, comme celui d'un rouage supplémentaire dans la réglementation du commerce international, mais que, s'efforçant de dépouiller l'esprit de routine, elle vise à être un facteur de développement et d'harmonie à l'égard des échanges franco-suisses.

Après ces discours intéressants, l'Assemblée élut à l'unanimité M. Henri Perrenoud Président de la Section de l'Est.

(Voir la suite page 188.)

des Industries mécaniques et électriques d'une part, au Comité

Les personnes proposées par le Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Suisse en France pour occuper les fonctions de Membre du Comité de la Section furent toutes élues à l'unanimité également. Il s'agit de M. Paul Boss, Industriel, à Besançon (Doubs); M. Robert Quartier, Gérant de la Fabrique d'Horlogerie Quartier Frères, S. a. r. l., à Besançon; M. Georges Lang, Directeur général des Etablissements Frainié, Fabrique de Boîtes de Montres S. A., à Morteau (Doubs); M. Charles Cuendet, Directeur général de la Société des Grands Moulins de Dôle, à Dôle (Jura); M. Alphonse Dreyer, Directeur de la Société Industrielle de Delle, à Delle (Territoire de Belfort); M. Jules Gurtner, Fabricant d'accessoires pour motocyclettes, automobiles et avions, à Pontarlier (Doubs); M. Paul Koch, Directeur de la Filature de Schappe Ringwald S. A., à Lure (Haute-Saône).

Le choix de ces personnalités avait été fait de telle façon que les diverses circonscriptions administratives de la région, aussi bien que les différentes branches du commerce entre cette dernière et la Suisse, fussent représentées au sein du

Comité.

le l'Office

se son visa sur le formu-

La Présidence d'Honneur de la nouvelle Section fut offerte par M. Monvert, au nom du Conseil d'Administration,

(Suiter de la page 183.) L'un de (183 page 183.) directepar M. le Vice-Consul Zoller, Gérant du Consulat.

M. Perrenoud dit alors à l'Assemblée ses remerciements et son désir de voir prospérer la nouvelle Section destinée à se rendre utile, dans toute la mesure de ses moyens, à ses Adhérents. M. Zoller, de son côté, remercia la Chambre de Commerce Suisse en France de l'honneur qui lui était fait.

Après que la séance eut été close par le Président, un déjeuner amical réunit tous les organisateurs de la réunion ainsi que ceux des assistants qui avaient dû faire un long déplacement.

Dans l'après-midi, une première réunion du Comité de la Section eut lieu, au cours de laquelle les différentes charges furent distribuées. M. Boss fut désigné comme Vice-Président, M. Quartier comme Trésorier et M. Lang comme Secrétaire. La décision fut prise de se joindre au Secrétariat général et aux autres Sections dans leurs efforts en faveur des exportations françaises en Suisse et de réunir dans ce but les Adhérents de la Section de l'Est au début de l'année prochaine.

La Section de l'Est a son siège 30, avenue Carnot, à Besançon. Son Secrétaire permanent est M. Adolphe Meier, qui, ayant fait un stage au Secrétariat général, à Paris, est parfaitement averti des problèmes du commerce franco-La Direction du Commerce extérieur exprime lessius

portation modèle D. I. M. E. d'abord en valeur absolue, puis en pourcentage du prix effectif de vente. Elle retourne au Ministère responsable, qui le renvoie le cas échéant à l'exportateur, un exemplaire du formulaire. Elle en adresse un autre à l'Office des Changes aux fins de notification de la retenue.

Quand l'Office des Changes paie l'exportateur, il prélève le montant de la retenue, tel qu'il a été fixé par la Direction

Si l'Office des BRAMBRE D'alementant de la retenu BRAMBRE D'OFFICE au d'INVISTOR avoir connaissance du montant de la retenu BRAMBRE D'ALONS DE L'OFFICE DE L'OFFIC \* noite to DE to COMMERCE SUISSE EN IN FRANCE

Au cours de sa réunion du 23 novembre, le Conseil d'Administration approuva le texte d'une lettre destinée à l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et envisageant les conditions d'une collaboration plus étroite entre les deux organismes. En effet, l'O. S. E. C. vient de créer, à son Siège de Zurich, un service spécial en vue de développer les ventes françaises en Suisse. Puis il homologua une liste de nouveaux Adhérents, l'effectif de la Compagnie étant porté de la sorte à 3.951 Membres. M. Henry de Torrenté, Délégué aux Accords Commerciaux près la Division du Commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique, assista à la fin de la réunion. Un échange de vues fort intéressant eut lieu sur la situation actuelle du commerce franco-suisse.

Le Secrétariat Général a poursuivi ses interventions en faveur soit d'importations suisses en France, soit d'exportations françaises en Suisse. Dans le premier cas, il a pu régler onze affaires à la satisfaction des intéressés, sur quinze qu'il avait prises en mains; dans le second cas, quatre sur huit. Divers produits français ont pu être offerts en Suisse et plusieurs commandes fermes ont suivi ces propositions. Une tournée de visites a été entreprise auprès des grands établissements de l'industrie chimique dans le but d'établir des programmes d'exportation vers la Suisse. Parallèlement à ces démarches, le Secrétariat Général a procédé à une étude statistique sur la situation comparée des prix en France et

La correspondance commerciale entre la France occupée et la Suisse a continué à fonctionner normalement. Le nombre

L'exportateur dépose aussi au bureau de douane de sortie, s'il s'agit d'une vente, un exemplaire de la facture visé par s'estius-sèquoco sons rate es l'ans se se l'estius es l'estius estius es augmenté tandis qu'il a diminué dans le sens inverse. En ce qui concerne le Service des laissez-passer, son activité a été réduite car en raison de la fermeture de la frontière francosuisse les demandes de laissez-passer pour la Suisse ne sont plus admises.

Une distinction doit être faite suivant que le produit Dans le premier cas de contrôle des Autorités d'occup

La Délégation du Secrétariat Général a fait plusieurs interventions en faveur d'importations suisses en France et d'exportations françaises en Suisse. Elle s'est occupée de l'organisation de la gestion mixte du Comité d'Organisation du Coton et du Directoire Commercial de St. Gall pour les importations en France de tissus de coton suisses.

Le Secrétariat de la Section de Lyon et du Centre a dû répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant la fermeture de la frontière franco-suisse et la

circulation des personnes.

L'entrée en Suisaudises est s

Le Secrétariat de la Section de Marseille et du Sud-Est procédé à deux enquêtes respectivement sur les délais d'instruction des demandes d'autorisations d'importation en France et sur les marchandises métropolitaines destinées à l'Afrique du Nord. D'autre part, il a fait des démarches auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Français en vue d'obtenir des wagons pour des expéditions de marchandises françaises en Suisse. YAUS 30